
SCIENCES HISTORIQUES.

— * —

ESSAI

SUR LES MONNAIES TROUVÉES A AUXERRE

DANS LES DÉBLAIEMENTS DE LA PROMENADE DU TEMPLE.

La ville d'Auxerre était, avant le XII^e siècle, reserrée dans une étroite enceinte gallo-romaine, qui n'avait que 500 pas de long sur 400 de large environ. De cette clôture il ne reste que quelques rares vestiges, la plupart enfouis sous les constructions nouvelles. Bientôt il n'en restera plus que le souvenir et la tradition. Mais le commerce des vins, en augmentant la richesse, avait donné un accroissement rapide à la population. Les maisons, trop pressées et accumulées dans l'intérieur de la cité, avaient sauté par dessus les murailles, et, s'éparpillant dans la campagne, formaient plusieurs paroisses. La ville, en un mot, avait envahi les faubourgs. C'est alors que Guillaume IV (1164-1168), comte de Nevers et d'Auxerre, conçut le dessein de construire une enceinte qui engloberait tous ces quartiers nouveaux. C'est celle qui existe encore maintenant. Le mur fut commencé en 1164, un peu au-dessus du pont, et vint aboutir, à l'extrémité de l'abbaye de Saint-Germain, en décrivant un arc de cercle à travers les terres de Saint-Père, Saint-Julien, Saint-Amatre, Saint-Eusèbe et Notre-Dame-là-d'Hors. Il était défendu par un

fossé profond, et au-delà s'étendait le glacis qui existait encore au siècle dernier. Mais, du côté de l'Yonne, la ville n'était pas fermée et n'avait pour toute défense que les flots de la rivière. Dans l'année 1493, le comte Pierre de Courtenay résolut de continuer l'enceinte le long de l'Yonne. A cet effet, il demanda aux gens d'église de faire contribuer les bourgeois aux dépenses de ces travaux. Les prélats y consentirent, et telle était la défiance de ces temps, que le comte Pierre fut obligé de reconnaître, par acte qui se trouve rapporté dans Lebeuf, que les bourgeois lui rendaient un simple service qui n'engageait pas l'avenir.

Cet état de choses dura jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, et les habitants d'Auxerre n'avaient alors pour promenade que les glacis des remparts. Cependant, les chevaliers de l'Arquebuse organisés en société, ayant acheté un terrain à la porte du Temple, y avaient bâti un pavillon, et planté un jardin qui fut ouvert au public; mais à la suite de quelques difficultés avec la ville, la société ferma son jardin. Grande rumeur parmi les habitants, qui, privés de leurs promenades, voulurent en avoir de nouvelles. Des cotisations furent recueillies, et bientôt les abords de la porte du Temple, nivelés et plantés d'arbres, furent convertis en une belle esplanade dont nous admirons et aimons les ombrages séculaires. Puis ces embellissements furent continués sur tout le développement de nos fossés, et la ville se trouva entourée d'une ceinture de promenades.

Cependant, il manquait une esplanade vaste et spacieuse, pour les grandes réunions, pour les fêtes publiques, pour les manœuvres de la garnison; aussi, l'autorité municipale résolut de combler le fossé qui s'étendait de la porte du Temple à celle d'Eglény, en y jetant les promenades faites et plantées il y a cent ans. Ce travail est exécuté et une belle avenue, plantée de quatre rangées d'arbres et longée par la route, offre aux prome-

neurs ses trois larges allées. Puis, par l'acquisition de vastes terrains, le jardin de l'Arquebuse, devenu propriété communale depuis longtemps déjà, a été réuni à la nouvelle promenade, et forme ainsi un emplacement des plus spacieux.

Ces travaux ont nécessité d'immenses déblaiements de terre. On avait pensé qu'il y aurait là une mine féconde pour la numismatique. Le nombre des pièces trouvées est en effet assez considérable; mais, dans ces terrains remués et rapportés, on n'a pu et dû découvrir que des médailles isolées, déposées là et enfouies par le hasard et les accidents usuels de la vie. — M. le maire d'Auxerre, qui a fait réunir toutes les pièces découvertes, a bien voulu me les communiquer avant de les déposer au Musée. Je les ai examinées avec soin; c'est du résultat de mon examen que je vais vous entretenir.

Le nombre de ces pièces s'est élevé à trois cents peut-être. J'écarterais, tout d'abord, les tournois, sous et liards, qui n'offrent aucun intérêt.

Les autres pièces peuvent se diviser en deux catégories :

- 1° Les jetons;
- 2° Les monnaies.

Les jetons sont toutes les pièces en général, autres que celles qui servent de monnaie. Ils comprennent les méreaux, les jettoirs, les médailles historiques.

Les méreaux étaient des pièces de cuivre, plomb, ou cuir, que les chapitres et les collégiales donnaient aux chanoines, à titre de bons, pour droit de présence aux offices. A la fin de chaque semaine, ces méreaux étaient échangés contre de l'argent. Cet usage avait lieu généralement. Aussi, grande est la variété des méreaux connus. M. de Fontenay, dans son intéressant *Manuel de*

l'Amateur de jetons, édité cette année, en donne un nombre assez considérable.

Cependant les méreaux qui ont été trouvés à Auxerre ne se trouvent pas dans cet ouvrage, et ce savant, consulté sur ces pièces, a répondu qu'elles lui étaient inconnues : nous ne savons donc à qui les attribuer.

Le premier, qui paraît être de plomb, contient le monogramme du Christ, des deux côtés. Il est d'un grand module, mais très-fruste. (*Voy. pl. 29, n° 1.*)

Un second, plus petit, porte d'un côté une croix en forme de roue ; au revers se voit le nombre 4 en chiffres romains. Ce nombre indiquait d'ordinaire la somme que valait le méreau. (*Voy. pl. 29, n° 2.*)

Enfin le troisième est d'une conservation parfaite.

A l'avers, une tête sans légende. (*Voy. pl. 29, n° 3.*)

℞. Le mot *signum* dans le champ, en deux lignes.

A Avignon, les méreaux s'appelaient *signa*. Peut-être le nôtre appartenait-il à une des collégiales de cette ville, car ceux du chapitre portent un autre type. — On a vu aussi dans cette pièce une médaille religieuse, qui se gardait par dévotion. La tête serait celle du Christ, et le mot *signum*, signe, symbole, aurait une signification toute naturelle.

Passons aux jettoirs.

C'étaient des pièces de métal qui servaient à compter. Jadis tous ceux qui avaient des calculs à faire, depuis le plus humble marchand jusqu'au conseiller de la Chambre des Comptes, opéraient au moyen des jettoirs. On se servait à cet effet d'une table nommée abaque ou comptoir, qui était divisée par compartiments ; les jetons avaient des valeurs différentes, suivant les places qu'ils occupaient ; c'était une opération toute mécanique, et très-simple. Elle est encore en usage au jeu de piquet.

Quelques jettoirs nous ont conservé même la manière de procéder; et justement il en a été trouvé un de cette espèce, frappé sinon à Auxerre, du moins pour un Auxerrois. — C'est celui de E. Piretovy, receveur des tailles à Auxerre, dont le nom et la qualité se lisent autour de l'écu qui porte ses armes. Au revers se voit l'abaque et une main qui compte des jetons; au-dessus est un œil ouvert. La légende est : *Ne calculus erret.* 1659. Prenez garde aux erreurs. Ce jeton est assez commun. Cependant l'histoire locale est muette sur ce personnage. Piretovy porte dans ses armes un pélican qui nourrit ses enfants de son sang : emblème tout au moins singulier pour un receveur des tailles. (*Voy. pl. 29, n° 5.*)

Les plus anciens jettoirs qu'on connaisse remontent à saint Louis. Ils s'appelaient *getouers*, *giets*, *gets*, *giétions*. Et cet usage de compter était si fort établi, que nos rois faisaient fabriquer des bourses de jettoirs pour être distribués aux gens de leur maison, aux personnes chargées du maniement des deniers publics. — Les villes, les compagnies, les seigneurs en firent frapper à leurs noms, pour leurs officiers.

Il existe une variété infinie de jettoirs. Le plus souvent ils imitent les types des monnaies, et parfois la légende met en garde contre cette ressemblance. — Sur l'un, fait à l'imitation des moutons d'or, se lit : *Je ne suis pas vrai agnel d'or.* — Sur un autre : *Mas de laton suis.* Quand on voit les fraudes qui se commettent de nos jours, on reconnaît que cette légende, qui semble bien naïve, n'était pas une précaution inutile.

Sur d'autres, la devise donne des avis et des conseils.

Voici un jettoir aux armes écartelées de France et Dauphiné : *Gettes, entendes au compte, quand biens viendront à monceaux.*

D'autrefois, le jettoir se fait docteur, témoin cette maxime, au

revers d'un mouton : *Honores mutant mores*. Pensée vraie et profonde, si on traduit : Les honneurs changent les mœurs. — Pensée vraie aussi, mais banale, si on lit : Les honneurs changent selon les pays. — Sur cet autre, d'une belle conservation, et d'une jolie écriture gothique, je lis : *Au getter souvent m'abuse, mais je me raccoumade umbrement*. (Voy. pl. 29, n° 4.)

Messieurs de la Chambre des Comptes ne dédaignaient pas non plus la sentence et peut-être le calembourg. *Noscenda mensura sui*, que signifie cette devise, inscrite sur un jettoir ? Est-ce une traduction de la fameuse maxime : Γνωθὶ σεαυτον, connais-toi toi-même ? Ou bien a-t-elle simplement trait à l'art de compter, à la science de bien *giter et degiter* ; et pourrait-on la paraphraser par cette autre légende d'un autre vieux jettoir : *Pour bien jeter et dejister, faut bien entendre et po parler*.

Pour la gloire de la Chambre des Comptes, nous préférerions la première explication. Mais par malheur le latin de la seconde est assez barbare, et à cette époque on ne se piquait pas de pure latinité, il faut donc nous résoudre à croire que la devise n'avait en vue que l'exactitude dans les fonctions et non pas l'étude des questions les plus transcendantes de l'humanité.

Revenons à notre jeton, et disons qu'il porte d'un côté l'écu de France, accosté de deux F. Or, il n'a été frappé au nom de François II ni pièce, ni jeton ; il faut donc l'attribuer à François I^{er}, avec les pièces duquel il a une grande analogie. Cependant, M. de Fontenay le donne à Louis XII. Il nous semble que la présence des F est décisive contre cette supposition.

Enfin, un grand nombre de jettoirs porte pour toute légende : *Ave Maria, gratia plena*.

Les jetons de Paris et de Nuremberg ne pouvaient manquer à notre trouvaille ; ils sont assez nombreux. Ces deux villes ont eu

pendant longues années le monopole de la fabrication. On ne peut expliquer autrement l'énorme quantité qui en existe et qu'on trouve partout et chaque jour. — Ces jetons communs servaient, soit de méreaux, soit de jettoirs. Ils sont très-facilement reconnaissables. Ceux de Paris portent un vaisseau ou une galère. Au revers, un losange semé de fleurs de lys. — Sur un des nôtres on lit : *Vougue la gallée de France*, et au revers : *Vive le bon roi de France!*

Les jetons frappés à Nuremberg ont d'un côté un globe crucifère, et de l'autre des fleurs de lys et des couronnes entremêlées. Ils sont presque tous signés. Les plus célèbres fabricants ont été Krawinckel et Skultes, aux XV^e et XVI^e siècles. Sous Henri II, Kilianus Cocuus et, sous Louis XIII, Laufer se sont acquis une grande réputation. — En outre, la ville de Nuremberg était un immense atelier de contrefaçon, qui imitait les jetons de tous les pays, en toutes langues, et vendait à des prix très-minimes ses produits dont elle inondait le monde entier.

Voici maintenant nos pièces historiques; ce qu'on appelle communément des médailles :

La première est datée de 1589. A l'avvers, le roi Henri III à cheval, avec cette légende : *Per saxa et ignes*. Au revers, l'écu de France, couronné et entre deux colonnes aussi couronnées, avec ces mots : *Pietate et justitia*. Henri III avait donc adopté la devise faite pour son frère Charles IX, par le chancelier L'Hôpital. La piété et la justice, voilà les deux colonnes sur lesquelles doit s'appuyer le trône. Quant aux trois couronnes, elles font allusion, les deux premières à celles de France et de Pologne et la troisième à celle qui lui était réservée dans le ciel. La légende *Per saxa et ignes* s'applique assez bien à l'état de notre malheureuse France à cette époque.

La deuxième pièce a le même revers : sur la face se voient deux chevaliers qui combattent ; au-dessus plane une Victoire. En légende : *Victoria Galliarum* ; à l'exergue : *Fortitudo*. — Quelle est cette Victoire ? Je livre l'énigme à de plus habiles. Est-ce une allusion à Jarnac ou à Montcontour ? A-t-on voulu célébrer un succès obtenu dans les guerres de la ligue ? triste succès où le vaincu était Français comme le vainqueur.

Une troisième nous montre Henri IV à cheval ; il porte sur la draperie de son cheval les écus joints de France et de Navarre. En légende : *Omnis victoria à Domino*. Belle pensée et bien digne d'être écrite sur le bronze.

• Puis voici une médaille de Louis XIII. — C'est un lion qui recule devant un coq. *Formido rapacis*. A quel fait se rapporte ce jeu de mots ? Encore une énigme.

De Louis XIV nous avons une médaille très-commune. — Neptune parcourt les ondes qu'il apaise. *Lustrando æquora pacat*. Le nombre des médailles frappées en l'honneur de ce prince est considérable ; mais jamais, il faut le dire, le bronze n'a poussé la flatterie aussi loin.

La pièce suivante a été frappée, sinon à Nevers, au moins pour cette ville.

Auspicata sub rege unitas. Une dextre tenant sept flèches mouvant d'une nuée à senestre. • *Civitas Nivernensis*, écu aux armes de la ville de Nevers, qui sont d'azur, semé de billettes d'or, au lion de même, armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout : les mêmes armes que la ville d'Auxerre.

La ville de Nevers, comme la plupart des autres, était gouvernée par des échevins qui, de temps à autre, faisaient frapper des médailles : c'est en 1568, au temps de la ligue, que notre devise paraît pour la première fois. Elle demandait une heureuse unité. *Unitas auspicata*. Ce vœu fut renouvelé plusieurs

fois, et notre jeton qui est de 1612, deux ans après la mort d'Henri IV, le reproduit encore.

Enfin, la dernière pièce est un jeton des Etats de Bourgogne.

Les Etats, après leur session, élaient, pour administrer la province pendant trois ans, un conseil composé de membres des trois états auxquels étaient adjoints de hauts fonctionnaires. A la fin de leur triennalité, ces élus frappaient un jeton qui tantôt rappelait un fait mémorable, tantôt résumait en une devise quelquefois heureuse, souvent bizarre et obscure, la pensée intime de leur administration. La série des jetons commence en 1575 et finit à 1789, la veille de la révolution. M. Rossignol a expliqué ces monuments numismatiques dans une curieuse étude intitulée : *Les libertés de Bourgogne prouvées par les jetons de ses Etats*.

Notre jeton est de 1707. *Comitia Burgundiæ*, écu écartelé de Bourgogne.

℞. Un vaisseau qui vogue à plines voiles : au-dessus deux astres, *certa ducunt sidera*; à l'exergue 1707.

C'est une allusion flatteuse aux princes de Condé, fils et petits-fils du vainqueur de Rocroy, alors gouverneurs de la Bourgogne. — Ajoutons que ces médailles servaient aussi de jettoirs, pour les élus. Le gouverneur recevait tous les trois ans une bourse de ces jetons en or. Ceux donnés aux élus étaient d'argent.

Voici le tour des pièces de monnaie.

On en a trouvé quelques-unes romaines, mais toutes fort communes. Citons-les dans l'ordre chronologique :

1° TRAJAN. En argent. Le revers est indéchiffrable tant il est fruste; on a cru y voir le type d'une consécration. Ce type représente un aigle aux ailes éployées. Il rappelle ce fait qui était

pratiqué à l'apothéose des empereurs : dès que le feu était mis au bûcher, on en faisait partir un aigle qui, s'envolant dans les airs, représentait l'âme de l'empereur allant dans le ciel prendre rang parmi les dieux.

GALLIEN. Petit bronze. Les petits bronzes de cet empereur sont fort communs, et surtout ce revers : *Pax Aug(usta)*.

DIOCLÉTIEN. Revers illisible.

CONSTANTIN-LE-GRAND. Petit bronze.

☉. *Soli invicto comiti*. Le Soleil sous les traits d'un homme radié, qui tient un globe dans sa main. — Ce type est fort commun.

CONSTANS, fils de Constantin. Même revers que le précédent. — La légende de la face porte : *Constans. nob. caes. (Nobilis Cæsar)*. — Constans avait été déclaré César par son père, en 333.

VALENTINIEN II. (*Voy. pl. 29, n° 6.*)

☉. L'empereur tient de la droite le labarum, ou étendard qui porte la croix, et de la gauche presse la tête d'un captif à genoux. A l'exergue : *Lug. (dunum)*.

Cette pièce a été frappée dans les Gaules, à Lyon, dont les ateliers monétaires ont eu tant d'importance. Valentinien eut les Gaules sous sa domination en 383 ; il mourut en 392 assassiné par Arbogaste. — C'est entre ces deux dates que doit se placer notre médaille. Quant au type, il se voit fréquemment sur les monnaies du Bas-Empire ; on ne peut donc chercher à lui donner une signification spéciale qu'évidemment il n'avait pas.

Notre trouvaille contient aussi une pièce gauloise de bronze, bien maltraitée par le temps, et bien fruste il est vrai ; d'un

côté, toute empreinte a disparu, cependant la convexité du métal laisse deviner une tête. Au revers est un quadrupède au galop, dont la queue est relevée au-dessus du corps. C'est sans doute un cheval, peut-être un taureau cornupète : cette pièce est anépigraphie et sans légende. Mais le nombre des peuples de la Gaule qui ont placé le cheval sur leurs monnaies est considérable, il est donc impossible de lui assigner une origine. Il faut dès-lors la reléguer au nombre des monnaies incertaines. On sait qu'il existe des pièces gauloises qui ont été frappées à Sens et à Avallon. Le type auxerrois, si tant est qu'il ait existé, n'a pas encore été retrouvé, et, malgré toute notre partielle bonne volonté, nous ne pouvons attribuer cette pièce au chef-lieu de notre département. Le cheval et le taureau figuraient, il est vrai, sur les monnaies de la quatrième lyonnaise. La nôtre pourrait donc avoir été frappée à Auxerre, mais c'est une simple conjecture qui n'est appuyée d'aucune preuve positive.

Quelle est l'époque de cette pièce ?

Il y a eu trois époques dans le monnayage gaulois. La première imita les monnaies grecques, spécialement les statères de Macédoine. Dans la dernière époque, qui est postérieure à la conquête, se fait remarquer l'influence du type romain. Quant à la période intermédiaire, c'est à elle qu'il faut attribuer toutes les pièces grossières et barbares, tantôt coulées ou frappées, et parmi lesquelles doit se ranger celle dont nous venons de parler, qui serait dès-lors antérieure à la conquête romaine. Leur type est d'origine toute gauloise, elles n'empruntent rien à l'étranger. Le cheval, le taureau, le sanglier y sont presque toujours représentés. Ce sont les pièces de cette époque qui se trouvent le plus fréquemment dans notre département. (*Voy. pl. 29, n° 7.*)

Les monnaies baronales nous ont aussi fourni leur contingent. En voici trois des ducs de Bourgogne :

1° Denier, billon. (*Voy. pl. 29, n° 10.*)

Ugo. dux. Burg. die. (Ugo dux Burgundiæ). Anille accostée à droite d'un astre, à gauche d'un croissant. Ces signes, d'après M. Barthélemy, auraient rapport au soleil et à la lune qui commençaient à paraître déjà sur les seceaux et les monnaies.

⚡. *Divionensis.* Croix cantonnée de 4 besants.

Cette monnaie appartient à Hugues IV, duc de Bourgogne de 1218 à 1278. — Sous les deux premières races, les rois de France avaient concédé à divers prélats, évêques et abbés, le droit de battre monnaie. Puis les barons, jaloux de ce droit, avaient fini par l'usurper et par adopter un type particulier. Le duc Robert fut le premier qui reconnut à l'abbaye de Sainte-Bénigne un droit sur sa monnaie ; et chacun de ses successeurs, tout en reconnaissant ce droit, s'efforçait de le transformer et de l'amoinrir.

Le type de notre monnaie est l'anille, pièce héraldique qui semble composée de quatre crosses opposées et adossées deux à deux. L'anille parut sur les monnaies à partir d'Eudes III, père d'Hugues IV, et persista jusqu'à l'extinction de la première race des ducs héréditaires. — Que signifiait ce type ? Peut-être avait-il rapport au droit reconnu à l'abbaye de Sainte-Bénigne. D'autres croient que ces crosses avaient trait au titre d'abbé de Saint-Martin de Tours, que portèrent les ducs de la première race, depuis Eudes III.

2° Une monnaie de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, le deuxième de la seconde race, fils du duc Philippe-le-Hardi et petit-fils du roi Jean. On sait que ce prince fut assassiné sur le pont de Montereau, en 1419.

Blanc de billon. (*Voy. pl. 29, n° 11.*) *Johanes dux Burgundiæ.* Un point sous la première lettre. — Ecu écartelé de Bourgogne ancien, qui portait bandé d'or et d'azur à la bordure de gueules,

et Bourgogne moderne, qui est semé de France, à la bordure composée d'argent et de gueules.

✠. Sit. nome. Dni. benedictu. (*Sit nomen Domini benedictum*). Croix cantonnée de deux lys et de deux lions. Les lettres de la légende du droit sont divisées par de petits sautoirs, et celles de la légende du revers par deux croissants. Point secret répété sous la première lettre.

Le roi Jean, qui avait donné le duché de Bourgogne à son fils Philippe-le-Hardi, ne lui avait pas concédé le droit de frapper monnaie. L'hôtel de Dijon frappait au type royal et pour le compte du roi. — Mais le duc possédait aussi le comté de Bourgogne qui relevait de l'empire, et, dans ce comté, il pouvait battre monnaie à son *type et karataire*, disent les documents du temps. Le principal atelier était à Auxonne; on a pensé que le *différent* de cette ville était un point sous la première lettre de la légende, d'où il suit que notre grand blanc y aurait été frappé. — Durant les troubles qui bouleversèrent le royaume lors de la démence de Charles VI, la reine Isabeau autorisa Jean à battre monnaie dans son duché. — Les espèces furent toujours au type féodal; seulement le duc touchait les émoluments.

Auxonne nous a encore fourni un petit denier de billon, de Philippe-le-Bon, fils de Jean.

D. Duples de Ausona. Croix.

✠ *Ph. S. dux. comes. Burg.* (*Philippus dux comes Burgundiæ*). Armes écartelées de Bourgogne, comme dans le blanc du duc Jean-sans-Peur.

Nous devons maintenant parler d'un denier qui porte d'un côté une croix cantonnée de quatre points. (*Voy. pl. 29, n° 42.*)

† AUTISIODOR, entre deux grènetis.

✠. Croix de même, sans légende. Mais entre les deux grènetis

un groupe de trois points, à l'extrémité de chaque branche de la croix.

Cette pièce appartient à Auxerre. Mais à qui doit-elle être attribuée ?

Est-ce une pièce de l'évêque ?

Est-ce une monnaie du comte ?

Question qui semble insoluble, puisque toutes les pièces frappées à Auxerre ont le même type.

On prétend, mais aucune charte ne vient à l'appui de cette assertion, que Charles-le-Chauve concéda à saint Héribold, évêque d'Auxerre, le droit de frapper monnaie. Le type, tout d'abord, était celui du roi ; puis l'évêque, imitant l'exemple des autres évêques et prélats, supprima le monogramme et le nom du roi, et laissa la pièce sans légende d'un côté, tandis que l'autre portait le nom de la cité.

Les comtes usurpèrent aussi ce droit et eurent un atelier à Auxerre. Mais à quel type ?

Selon Duby, l'évêque et le comte battaient monnaie concurremment et au même type.

M. Barthélemy, qui a publié un *Essai sur les monnaies d'Auxerre*, dans le *Bulletin de la Commission archéologique de la Côte-d'Or*, croit que les deniers d'Auxerre appartiennent à l'évêque ; et, selon lui, le comte d'Auxerre, qui était en même temps comte de Nevers, depuis l'an 1015, frappait dans son atelier d'Auxerre au type de Nevers, inscrivant sur les monnaies, d'un côté son nom, de l'autre le nom de la ville de Nevers. — Nous ne pouvons partager l'opinion de ce numismatiste.

Il est d'abord incontestable que le comte d'Auxerre avait un atelier monétaire à Auxerre, de nombreuses pièces en font foi. En outre, un document, émané de Philippe-Auguste et concernant

Pierre de Courtenay, prouve que la monnaie nivernaise avait cours à Auxerre : mais le document ne dit pas que cette monnaie fut frappée dans cette dernière ville.

La seule preuve un peu convaincante en faveur de l'opinion de M. Barthélemy est celle-ci. — Vers l'an 1260, les officiers du comte Eudes, en l'absence de ce dernier, firent décréter la monnaie de l'évêque et enjoignirent aux gens du comte de la refuser ; en même temps ils imposaient la leur. L'évêque réclama, et saint Louis fut pris pour juge. — Il paraît en effet résulter de là que la monnaie du comte était différente de celle de l'évêque ; car comment aurait-on pu la reconnaître et la refuser ?

Mais, encore une fois, ceci ne prouve pas que le type du comte fût nivernais.

D'autre part, les comtés de Nevers et d'Auxerre n'ont pas toujours été réunis dans la même main. Ainsi, en 1194, Pierre de Courtenay, battu et fait prisonnier par Hervé de Donzy, se vit forcé, pour payer sa rançon, de donner en mariage à ce dernier sa fille, dotée du comté de Nevers. Cependant, postérieurement à ces faits, alors que Pierre était seulement comte d'Auxerre, il frappait encore monnaie dans cette ville. Mais est-il supposable qu'il ait conservé le type de Nevers qu'il ne possédait plus ?

La question est donc encore entière, et, malgré l'opinion de M. Barthélemy, nous demanderons la permission de ne pas nous prononcer encore. Il nous paraît en effet difficile d'admettre que les comtes n'aient pas une monnaie auxerroise. Peut-être des faits nouveaux viendront-ils un jour éclairer cette intéressante question de numismatique locale, et indiquer parmi les deniers auxerrois un *différent* qui attribuera les uns aux évêques, les autres aux comtes.

Les pièces suivantes sont au type nivernais :

La première est un denier de billon. (*Voy. pl. 29, n° 8.*)

Faucille ; au-dessus une croissette † *Comes Petrus.*

℞. Croix cantonnée au premier et au quatrième d'un besant.

Nivernis civit.

Ce denier, fort rare, appartient à Pierre de Courtenay, comte de Nevers et d'Auxerre (1184-1218). — En 1216, l'empereur de Constantinople Henri de Hainaut, son beau-frère, étant mort, Pierre fut élu à sa place, et fut sacré empereur à Rome, par le pape Honorius III. Mais il ne parvint pas jusqu'à son empire, car il trouva la mort en assiégeant la ville de Durazzo en Illyrie.

Le denier du comte Pierre est un des premiers spécimens du type féodal dans le Nivernais. Là, comme ailleurs, le comte effaça peu à peu le nom du roi pour y mettre le sien. Mais de cette transformation il resta encore une trace informe, c'est cette sorte de faucille que quelques-uns ont prise pour une crosse. Sur cette monnaie, d'abord, se trouvait le mot *Rex* dans le champ. L'R a été défiguré ainsi que je viens de le dire, et l'X a formé un astre : puis ces types ont persisté pendant longues années.

2° Denier de billon. (*Voy. pl. 29, n° 9.*)

Un pal avec deux étoiles à gauche et une fleur de lys à droite. † *M. Comitissa (Mathildis comitissa).*

℞. Croix simple. † *Nivernis civit.*

Ce denier est d'une comtesse Mathilde ; il a été frappé à Nevers. — On connaît une comtesse Mathilde, épouse de Landry, qui obtint l'Auxerrois en 1015 ; mais notre denier porte le type féodal, qui à cette époque n'existait pas encore.

Serait-il de Mathilde, femme du comte Gui, qui se maria quatre fois et mourut religieuse à Fontenau, en 1080 ? Il est vrai que cette comtesse resta veuve et gouverna quelque temps

le comté; mais le roi de France, Louis VII, était tuteur de son fils, et on peut douter qu'elle fit frapper monnaie à son nom. Duby n'en donne pas de cette comtesse.

Ce denier ne peut donc avoir été frappé que par Mahaut, fille de Pierre de Courtenay, et femme d'Hervé de Donzy, ou par sa petit-fille Mahaut, femme du comte Eudes. — Or, Mahaut II est morte avant son mari le comte Eudes; elle était mariée avant la mort de Mahaut I, sa grand'mère, et n'a pas administré seule le comté: elle n'a pu battre monnaie. — Aussi, malgré l'opinion de Duby qui lui attribue ce denier, nous serions porté à croire qu'il doit appartenir à la grande comtesse Mahaut I^{re}, si célèbre dans l'histoire d'Auxerre.

Ce denier est bien fruste; mais il est précieux, parce qu'il rappelle le souvenir de celle qui accorda à nos pères leur chartre d'affranchissement en 1223, et qui mérita d'être appelée la grande Comtesse.

Voici un dernier denier de Nevers. (*Voy. pl. 29, n° 13.*)

Ecu de Bourgogne ancien. † *Odo comes.*

Croix cantonnée d'un astre et d'un besant. † *Nivernensis.*

Le comte Eudes, époux de Mahaut de Bourbon, eut divers démêlés au sujet de sa monnaie avec l'évêque d'Auxerre. Mais saint Louis intervint, et prononça en faveur de l'évêque, contre Eudes qui fut obligé de laisser circuler librement la monnaie du prélat. — Ce comte accompagna en 1267 le roi saint Louis en Palestine, où il mourut la même année.

La pièce suivante a été frappée par l'archevêque de Besançon :

Denier de billon. (*Voy. pl. 29, n° 14.*)

Dextre bénissante. † *Phthomartir* (pour prothomartyr). — C'est saint Etienne. ☩. *Bisuntium,*

Ces deniers tiraient leur nom d'*Estevanans*, de saint Etienne.

Ce type de la dextre bénissante apparaît sur un grand nombre de pièces d'évêques et de prélats. C'est un type tout ecclésiastique. — Ce fut Charles-le-Chauve qui donna le droit de battre monnaie à l'archevêque Arduic. Ce droit fut confirmé à ses successeurs par plusieurs empereurs d'Allemagne, mais il ne devait s'exercer que dans la seule ville de Besançon. Il dura jusqu'au XVI^e siècle, où il fut aboli par Charles-Quint. — L'époque de notre denier ne peut être fixée avec précision. La forme des lettres semble indiquer le XIII^e siècle.

La Lorraine nous a fourni aussi une pièce d'une assez belle conservation et d'une très-grande rareté. Elle est de billon, d'un grand module. (*Voy. pl. 29, n° 43.*)

Ecu écartelé de Lorraine et de Blois. — (*Lorraine porte d'or à la bande de gueules chargées de trois alérions d'argent. — Blois porte de gueules à trois pals d'argent; au-dessus et de chaque côté de l'écu, une couronne.*) Le tout enfermé dans un contour formé de quatre arcs de cercle aboutés dans les angles extérieurs des trèfles. En légende : *Johanes dux marchio de Lothorigia.*

✠. Croix cantonnée de quatre couronnes, deux légendes concentriques. † *Moneta noci Chas.* (Neufchâteau). † *Marie duchesse manbours de la duché.*

Cette pièce a été frappée par Marie, duchesse de Blois, veuve du duc Raoul, et tutrice de son fils Jean I^{er} (1346-1348). On sait que le mainbour ou tuteur, au moyen-âge, agissait comme vrai seigneur du fief qu'il régissait momentanément, sauf à rendre plus tard compte de sa gestion. — La plupart des monnaies de Lorraine portent la croix à doubles branches, et l'épée en pal. La nôtre n'a aucun de ces types.

Pièce de Savoie.

Croix inscrite dans un carré. † *Ludovicus. D. Saba.* (de *Sabaudia*). — R. Dans le champ *fert*, en légende † *Princeps imperii*.

Cette légende *Fert*, qui s'explique ainsi (*Fortitudo ejus Rhodum tenuit*), retraçait le souvenir des conquêtes des ducs de Savoie en Orient, et spécialement leur possession de l'île de Rhodes.

Monnaie de Soleure. *Sanctus Ursus*. — R. *Moneta Soladorenensis*. — Cette pièce doit remonter au XV^e siècle; saint Ursus est le patron de la ville.

Autre billon. — Croix pommetée. *Sanctus Nicolaus*. — R. Trois tours inégales; au-dessus un alérion. *Moneta Fribusti*. Elle est de la même époque que la précédente, et appartient à Fribourg en Suisse, dont l'église cathédrale est sous le vocable de saint Nicolas.

Une monnaie papale indéchiffrable.

Terminons par la série des pièces françaises, en suivant l'ordre chronologique :

1^o Gros tournois d'argent de Philippe-le-Bel. Ce qui le fait attribuer à ce roi, c'est, dans la légende, une petite fleur de lys qui suit la lettre L. de Philippe.

2^o Un nouveau bourgeois simple du même roi.

Cette petite pièce de billon est assez rare, car elle n'a été frappée que sous ce règne. Il y en eut deux espèces, le *Novus* et le *Fortis Burgensis*. La nôtre est un *Novus Burgensis*, et porte le mot *Novus* dans le champ en deux lignes. Le type de cette monnaie, emprunté à celui de Bourges, est une croix dont la branche inférieure s'allonge en forme de bâton; de là vient le nom de *Burgensis* pour *Biturigensis*.

3° Gros d'argent à la fleur de lys de Philippe de Valois.

4° Gros blanc à la couronne du roi Jean.

Pendant le règne de ce prince, ainsi que sous Philippe-le-Bel, un étrange désordre régna dans les monnaies. Jean croyait trouver de l'argent en les affaiblissant. Le prix et le titre changeaient toutes les semaines et même plus souvent. C'était un véritable chaos, nous dit Leblanc. — C'est à l'occasion de l'affaiblissement des gros blancs que le roi faisait à ses monnayeurs cette singulière recommandation dans un mandement de 1354 : *Tenez la chose secreete, et se aucun demande à combien les blancs sont de loi, feignez qu'ils sont à 6 deniers de loi, car si par vous est su, en serez punis par telle manière que tous autres y auront exemple.* — Trop tard, le roi voulut revenir à la bonne et forte monnaie, celle de *monsieur saint Louis*, comme le disent les pièces du temps. Mais la France était épuisée et ruinée.

5° Trois gros blancs de Charles VI.

6° Deux blancs à l'écu de Charles VI.

7° Pièce frappée sous Charles VI par Henri V d'Angleterre (1413-1422). D'un côté, *H. rex. Angl. hæ. Franc.* (Henri, roi d'Angleterre, héritier de France). Léopard couronné passant à gauche; une fleur de lys au-dessus. — R. *Sit nomen Domini benedictum.* Croix patée avec H. en cœur et ornements autour. — D'après M. Combrousse, ce demi-blanc aurait été frappé à Rouen au mois de juin 1420. — C'était un triste temps que celui-là, où le léopard foulait aux pieds les fleurs de lys. Le roi d'Angleterre considérait déjà la France comme une de ses provinces. Mais il oubliait le précepte consacré par le fabuliste : *Ne vendez pas la peau de l'ours avant de l'avoir mis par terre.*

- 8° Trois gros blancs de Charles V.
- 9° Un blanc à la couronne de Louis XI.
- 10° Double tournois de Charles VIII.
- 11° Denier tournois de Louis XII.
- 12° Hardys du même roi. On appelait ainsi un denier tournois sur lequel était le buste du roi tenant une épée haute.
- 14° Un liard de François I^{er}.
- 15° Un douzain d'Henri II.
- 16° Un liard d'Henri III.
- 17° Demi-quart d'écu d'Henri IV.

Ainsi donc, tous les siècles ont fourni leur contingent à la série de monnaies et médailles que nous a laissées le déblaiement de la promenade du Temple. Quelques-unes seulement d'entre elles peuvent être considérées comme contemporaines de la creusée des fossés de la ville. Les pièces romaines et gauloises se trouvaient-elles déjà enfouies dans le sol avant qu'on le chargeât des terres provenant des fossés, ou bien étaient-elles encore en circulation à cette époque, et sont-ce les ouvriers de ces travaux qui les y ont perdues? Problème difficile, et que nous ne nous permettrons pas de résoudre.

Quant aux pièces des époques ultérieures, comment ont-elles été enfouies là? Les fossés ont-ils été creusés et refouillés à diverses reprises? et est-ce dans ces travaux successifs qu'elles ont été perdues? Ou bien sont-elles tombées près des remparts de la ville dans quelque action de guerre, ou seulement par quelque accident vulgaire? La voie est ouverte à toutes les conjectures.

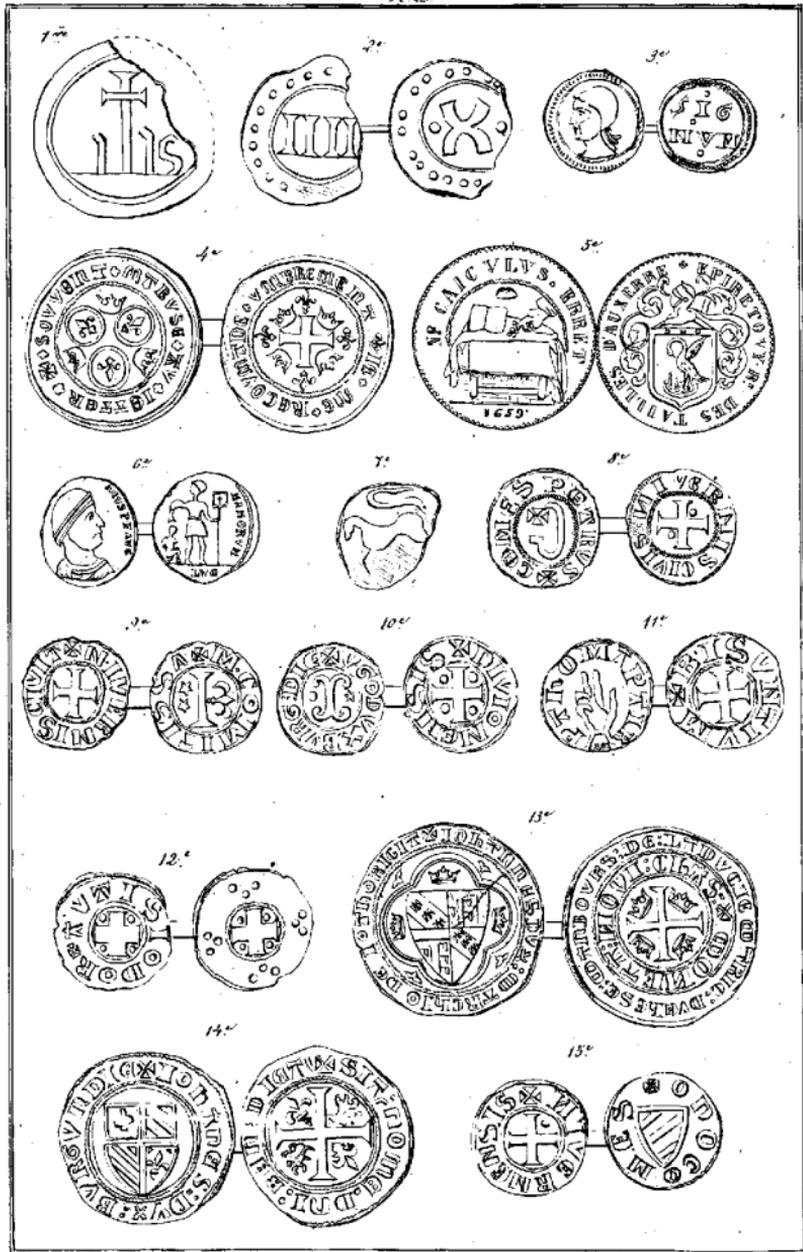
Sans prétendre les approfondir, bornons-nous à signaler cette heureuse singularité, que le hasard avait successivement déposé

dans les entrailles du sol déblayé un nombre de monuments monétaires formant une série assez complète, pour qu'on pût, avec leur secours, recomposer presque entière l'histoire des siècles écoulés depuis l'indépendance des Gaules.

ED. CHALLE,

Conseiller de Préfecture.





de Roubaix et des g. 1168.

Lith. Parrot et G. Bussy.

Monnaies trouvées à Auxerre dans les déblaiements de la promenade du Temple.